

# Le temps de parole d'Éric Zemmour va être décompté

Par Caroline Sallé

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour à l'instant



Eric Zemmour. Joël Saget/AFP

## **Le CSA demande que ses interventions sur CNews et Paris Première soient attribuées aux « divers droite ».**

Le couperet est tombé. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a pris la décision de décompter le temps de parole d'Éric Zemmour qui est chroniqueur sur Cnews (« Face à l'info ») et Paris Première (« Zemmour & Naulleau »). « *Le collège du Conseil supérieur de l'audiovisuel a décidé de demander aux médias audiovisuels de décompter les interventions de Monsieur Éric Zemmour portant sur le débat politique national. Cette décision s'appliquera à compter du jeudi 9 septembre 2021* », indique le régulateur.

En début d'année, confronté au casse-tête de la montée des débats d'opinion à la télévision et en radio, Roch-Olivier Maistre, dans les colonnes du *Figaro*, avait pourtant tranché : « *Le CSA n'est pas le tribunal de l'opinion.* » Pour le régulateur, il ne s'agit pas d'une volte-face. « *Nous restons sur la même ligne. Simplement, la situation a évolué.* » Éric Zemmour n'est plus « *juste* » éditorialiste.

## Pris en compte dans les sondages

Le CSA rappelle que *«les dispositions de la loi du 30 septembre 1986 prévoient la prise en compte des interventions des personnalités politiques»*. Les sages ont considéré qu'*«au regard des récents développements (...), Éric Zemmour pouvait être regardé dorénavant, tant par ses prises de position et ses actions, que par les commentaires auxquels elles donnent lieu, comme un acteur du débat politique national»*. Pour arriver à cette conclusion, le gendarme de l'audiovisuel s'est appuyé sur plusieurs éléments. D'une part, l'intégration du polémiste dans les sondages pour la présidentielle. Ensuite, la campagne d'affichage «Zemmour président» qui a fleuri sur les panneaux électoraux après la fin des régionales. Enfin, une interview sur la chaîne YouTube «Livre noir», ainsi que sur les déclarations, entre autres, du patron des Éditions Albin Michel.

Le CSA rappelle que cette décision ne remet pas en cause *«le respect de la liberté éditoriale des médias audiovisuels, qui sont seuls responsables de leur programmation»*. Éric Zemmour s'est exprimé sur son compte Twitter mercredi soir dénonçant une *«censure»*: *«le CSA prend désormais le relais des juges. Je ne me tairai pas»*.

Jeudi dernier, le député écologiste du Maine-et-Loire Matthieu Orphelin, avait interpellé le régulateur sur cette question. Il estimait dans *L'Express*, que les règles édictées par le CSA étaient en effet bafouées. *«Les interventions médiatiques d'Éric Zemmour contiennent ses arguments de campagne»*, indiquait-il. Avant d'ajouter que les interventions de Zemmour sur CNews étaient *«comparables à un mini-meeting tenu chaque jour, financé par de l'argent privé, ce n'est pas normal !»* Avant lui, le député européen (LREM) Stéphane Séjourné, dans les colonnes de *L'Opinion* avait aussi proposé de comptabiliser le temps de parole des *«éditorialistes les plus engagés»*, à l'image d'Éric Zemmour.

À défaut d'appartenance à un parti politique, le temps de parole de l'éditorialiste devra être considéré par les diffuseurs comme étant *«divers droite»*.

Par ailleurs, la cour d'appel de Paris a relaxé mercredi Éric Zemmour de poursuites pour injure et provocation à la haine après ses propos contre l'islam et l'immigration en 2019 lors d'une réunion politique.

**VOIR AUSSI** - *«Je voterais Éric Zemmour très clairement»*: Éric Ciotti se positionne en faveur du polémiste en cas de second tour face à Emmanuel Macron